Franck Beysson répond « Je trouve amusant que vous veniez me parler de sérieux quand j'essaie de regarder au niveau sémantique ce que donne le rapport de l'Agglomération et que vous venez m'attaquer sur l'histoire d'un micro qui était allumé et qu'il fallait que je me taise. En ce qui concerne effectivement les comparatifs de fin de programme, je ne doute pas que vous le ferez. Nous verrons. Je n'ai pas d'avis sur ce qui se fait ailleurs et si ailleurs ils font moins bien, cela ne veut pas dire que ce que nous faisons est suffisant. Cela veut dire qu'ailleurs la marche est encore plus haute. La question que je me pose à travers ce rapport, et l'orientation que j'essaie de donner, c'est de dire - essayons de se donner des repères et des ordres de grandeur pour être sûr qu'au regard de tout ce qui est fait, c'est bien, mais est-ce qu'on agit à la hauteur des enjeux dans tous les domaines quels qu'ils soient, par rapport à la situation du territoire. Voilà, et sans préjuger de ce qui se fait sur les autres territoires.

M. le Président répond « Je ne veux pas faire trop de politique ici, parce que ce n'est pas mon habitude. Mais, si vous prenez le bilan, par exemple de la ville de Grenoble, où nous avons aux affaires quelqu'un qui est proche des écologistes, en tout cas dans l'affichage, et que vous regardez les bilans de la qualité de l'air, entre 2014 et 2021, ça s'est largement dégradé. Ce n'est pas parce que l'on s'affiche écologiste que l'on est justement les meilleurs dans l'action ».

Le Conseil communautaire :

- prend acte du rapport annuel 2020 relatif à l'activité de Roannais Agglomération.

Arrivée de Nabih Nejjar

## **FINANCES**

## 3. Constitution et reprise de provisions - compte épargne temps (CET) - Année 2021

Jacques Troncy présente la constitution et reprise de provisions du compte épargne temps pour l'année 2021.

Vu le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Considérant que le compte épargne-temps (CET) permet de conserver les jours de congés non pris sur plusieurs années, qu'il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés et que les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou, puisqu'une délibération le prévoit, indemnisés.

Considérant que, dans le respect des principes comptables de régularité, de sincérité et d'image fidèle, Roannais Agglomération doit reconnaître l'engagement du CET dans son bilan et que cette dette est valorisée selon une méthode qui consiste à provisionner les jours accumulés sur le CET en les multipliant par le salaire journalier.

Considérant qu'ainsi, tous les jours inscrits sur les CET sont provisionnés, que la provision correspond au nombre de jours enregistrés dans le CET valorisés et qu'à chaque fin d'exercice, il y a lieu d'ajuster cette provision.

Considérant qu'au 31 décembre 2020, une provision totale de 308 726 € tous budgets confondus a été constituée et que la valorisation des CET en 2021 s'élève à 370 966 €, il y a donc lieu d'ajuster la provision par budget selon le tableau ci-dessous :

	MONTANT PROVISION FIN D'EXERCICE 2020	REPRISE DE L'EXERCICE	DOTATION DE L'EXERCICE	MONTANT PROVISION FIN D'EXERCICE 2021
BUDGET GENERAL	285 517		72 848	358 365
BUDGET ASSAINISSEMENT	9 035	9 035		0
BUDGET EQUIPEMENT DE	12 486	853		11 633